

## Relevé de délibérations

Le conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 30 juin 2022, a approuvé :

- Le procès-verbal du conseil scientifique en date du 30 juin 2022 sous réserve des remarques apportées
- Arbitrage du Fonds Recherche pour l'année 2023
  - 250 000 euros pour l'attractivité des nouveaux professeurs
  - 197000 euros pour les projets émergents
  - 72500 euros pour les manifestations internationales
  - 548 000 euros pour les projets d'investissement
  - 6500 euros pour les laboratoires juniors
- Utilisation de la charte des thèses provisoire jusqu'en juin 2023

Le conseil scientifique a pris connaissance :

- Des activités de l'École en cours (Présidence, projet de fusion des Universités de Lyon 1 et Lyon 2, discussion des nouveaux statuts de la COMUE en cours, dossier SFRI toujours en cours de discussion).
- Du bilan sur la demi-journée qui a eu lieu le 28 novembre sur la prospection de transition écologie.
- De la campagne d'emploi 2023

Le Président du Conseil Scientifique

Jean-Louis BARRAT

